



## AVENANT N°2 AU CHAMPIONNAT DE FRANCE DES COURSES SUR SABLE 2021/2022

### ART. 7 - CONTROLE DES MACHINES

[...]

~~Seuls les quads sportifs sont autorisés : Quads dont les roues arrières sont montées sur un axe rigide horizontal assurant la propulsion. Un quad à roues indépendantes à l'arrière assurant la propulsion sans aucun différentiel à l'arrière et pont avant est interdit.~~

**Les quads sportifs et les quads loisirs répondant aux caractéristiques techniques décrites dans les Règles techniques et de sécurité (RTS) de la discipline Courses sur sables sont autorisés.**

**Les quads loisirs doivent ainsi disposer d'un coupe-circuit conforme aux RTS. Ils doivent être munis d'un dispositif protégeant la chaîne primaire, l'embrayage et le pignon de sortie de boîte de vitesse. Ils doivent être équipés d'une barre pare-chocs derrière le siège. La longueur et la largeur de cette barre doivent se terminer au-dessus de la partie arrière du pignon de chaîne.**

**Les quads loisirs ne doivent pas comporter de rétroviseurs, de porte-bagages ou de treuil. Les éléments en verre tels que les phares doivent être protégés.**